



## Réunion statutaire : **BUREAU EXÉCUTIF**

### Procès-verbal de la Réunion du 7 Février 2023

#### **Membres présents (présentiel ou visioconférence) :**

Gwenaëlle NOURY, Présidente  
Stéphanie Daval, Secrétaire Générale  
Anne Chalier, Trésorière Générale  
Maryvonne del TORCHIO, Vice-présidente  
Patrice MAURIN, Vice-président  
Alexandra BOCH, Membre  
Chantal SALA, Membre  
Robert COTTET-GAYDON, Membre  
Delphine HAROLD, Membre  
Pascal HENRY, Membre  
Éric LEMERCIER, Membre  
Florian OTAÏ, Membre  
Noël MORARD, Membre  
Laurent MOREAU, Membre  
Brian JOUBERT, Membre

#### **Invités :**

Djamel CHEIKH, DTN  
Ludovic LEGUENNEC, Président du Conseil Fédéral  
Maître Laurent PLAGNOL  
Charles GUEYDAN, Évènementiel

#### **Membres ou invités absents et excusés :**

Éric BERGEROU, VP du Conseil Fédéral  
Cécile LEKHAL, Présidente de la CSN Patinage de Vitesse

*La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de Gwenaëlle NOURY. Le quorum est atteint (3 membres). Le bureau exécutif peut donc valablement délibérer.*

La Présidente rappelle que le Bureau Exécutif est réuni sur l'**Ordre du Jour** suivant :

- Approbation du procès-verbal précédent,
- Intervention de la Présidente,
- Intervention de la Vice-Présidente,
- Intervention du Vice-Président,
- Intervention de la Secrétaire Générale (notamment releases),
- Intervention de la Trésorière,
- Point du DTN,
- Point des CSN,
- Point juridique/litiges,
- Transition énergétique / Commission Énergétique,
- Création d'une commission de révision des textes fédéraux,
- Planning des réunions BE/CF,
- Questions diverses.

Nous commençons par féliciter Patrice Maurin, nouveau Vice-Président en charge du Haut Niveau, dont la candidature a été validée par le conseil fédéral par un vote clos le 20 janvier 2023, de même que Cécile Lekhal, nouvelle Présidente de la CSN Patinage de Vitesse.

## **I. Désignation d'un secrétaire de séance**

*Stéphanie DAVAL est désignée secrétaire de séance.*

## **II. Approbation du procès-verbal précédent**

Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2022 est soumis au vote du Bureau Exécutif.

*Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.*

Le Bureau Exécutif revient sur le procès-verbal de la réunion du 11 octobre dernier. M. Patrice MARTIN ne l'a pas rédigé avant son départ. Mme Daval a commencé à le rédiger mais il lui manque de nombreux éléments. Elle remercie par avance chaque membre du bureau de lui transmettre ses notes de cette réunion afin qu'elle puisse toutes les compiler.

## **III. Intervention de la Présidente**

Mme Noury rappelle la note d'information adressée au Bureau Exécutif il y a quelques jours. Elle sera intégrée au procès-verbal de la présente réunion.

### **1- Les Championnats d'Europe**

Nous pouvons collectivement nous réjouir des résultats très prometteurs des Europe d'Espoo ! L'exceptionnelle performance d'Adam nous montre que nous avons une belle génération chez les Messieurs. Nos couples sont également solides, et le travail qu'ils continuent de poursuivre avec leurs entraîneurs sera payant aux Mondiaux. A nous d'être aux côtés de ceux dont le résultat n'était pas à la hauteur de leurs espérances pour les assurer de tout notre soutien.

Je remercie ici l'ensemble des équipes impliquées aux côtés de nos athlètes : les clubs, les cadres et les entraîneurs et les officiels d'arbitrage. C'est une réussite collective qui témoigne à la fois de l'investissement permanent de tous pour la réussite des sportifs et de la nouvelle page que nous sommes en train d'écrire ensemble.

Voir le communiqué de presse publié sur le site.

### **2- Délégation Ministérielle**

En fin d'année olympique, la délégation ministérielle est accordée aux fédérations par le Ministère, soit tous les 4 ans. Fin décembre 2022, un arrêté ministériel a reconduit toutes nos délégations, à l'exception du Long Track, délégation qui a été transférée à la Fédération de roller (FFRS).

Cette décision n'est pas acceptable et nous l'avons fait savoir à la direction des sports, au CNOSF et à la Ministre elle-même à laquelle il a été demandé audience.

Nous travaillons activement pour contester cette décision, et nous vous tiendrons informés des avancées. Nous tenons à rappeler deux points :

- Le long track est une pratique du patinage de vitesse, mais le patinage de vitesse est la discipline unique comprenant le short track et le long track, à laquelle la FFSG est attachée et pour laquelle figurent de nombreux projets de développement dans notre programme fédéral, au premier rang desquels les états généraux tenus fin septembre et qui ont témoigné d'une belle dynamique ;
- Nous sommes pleinement solidaires de l'équipe technique et des sportifs, auxquels nous confirmons notre confiance et apportons notre soutien. Les long trackeurs sont couverts par l'assurance de la FFSG et jusqu'à maintenant sont inscrits par nos soins aux compétitions prévues par l'ISU. Ils doivent pouvoir mener leurs entraînements et leurs stages dans les meilleures conditions.

Nous avons interrogé par l'intermédiaire de Maître Laurent Plagnol un avocat spécialisé en contentieux devant le Conseil d'Etat, seul moyen de contester le cas échéant l'arrêté ministériel accordant la délégation du long track à la FFRS.

La Présidente demande à Stéphanie Daval, compte tenu de l'absence provisoire de Maître Laurent Plagnol durant la réunion, qui a été en lien avec Maître Tapie, de présenter au Bureau Exécutif les conclusions de l'analyse de Maître Guillaume Tapie et un débat a lieu au sein du Bureau Exécutif.

Mme Maryvonne del Torchio rappelle qu'un rendez-vous est prévu avec Mme la Ministre ce vendredi et qu'une explication devra avoir lieu sur ce non-renouvellement de délégation. Elle propose que le Bureau Exécutif donne quitus à la Présidente pour décider de porter un recours au fond ou non en fonction de son entretien avec Mme la Ministre.

M. Ludovic Le Guennec se porte parole de Steve Ollivier, représentant la vitesse au Conseil Fédéral, et soulève le risque de perdre également la délégation du short track. Mme Noury pense que ce risque certes doit être rappelé mais avec nuances car les conditions d'entraînement du short track ne sont pas les mêmes que celles du long track, de même que l'origine des sportifs. La Présidente rappelle aussi que la vitesse est une discipline unique divisée en deux branches et que cette structuration est aussi celle de la fédération internationale (ISU), que l'accès à la glace n'est disponible sur les patinoires françaises que grâce à nos clubs affiliés, etc. Patrice Maurin rappelle aussi que le BLS pourrait nous être retiré dans cette logique car les pousseurs viennent de l'athlétisme et qu'il faudrait mettre le plongeon qui appartient à la FFNatation à la FFGymnastique car ce sont des gymnastes qui pratiquent le plongeon... Cela interpelle tout le monde. M. Robert Cottet Gaydon évoque aussi les soupçons de conflits d'intérêts qui ont présidé à cette prise de décision au niveau du ministère, il souhaite que nous allions jusqu'au recours devant le Conseil d'Etat.

La Présidente évoque aussi l'intervention de l'agence Sport Intelligence qui vient nous aider dans le domaine de la communication de crise liée à ce sujet. Sans nul doute serait-il pertinent de mener en complément un recrutement interne d'un chargé de communication. Elle revient à ce sujet sur l'article paru ce jour dans Le Monde.

Les débats se poursuivent de manière animée.

Le Bureau Exécutif décide de surseoir à la décision, en attente du rendez-vous entre la Présidente et Mme la Ministre.

### **3- Finale du Grand Prix ISU**

La finale du Grand Prix ISU 2023 devait se tenir à Orléans en décembre 2023. Le budget initialement demandé par l'équipe précédente à la municipalité s'élevait à hauteur d'1 million d'euros et devant sa trop grande importance a été rejeté par la municipalité d'Orléans. Le véritable souci est lié au fait que personne n'ayant été informé par la précédente gouvernance du retrait financier de la collectivité, cette dernière avait également changé sa programmation : le Cadre noir de Saumur en équitation a remplacé notre finale. Sans soutien financier et sans date disponible, nous avons été contraints de rendre l'évènement pour ne pas endetter la FFSG.

Nous avons dès lors proposé un nouveau budget qui a recueilli un avis favorable des élus locaux. Nous poursuivons nos discussions avec l'ISU et la Commission de management du Grand Prix ISU pour obtenir la Finale à Orléans en 2024. Les 4 autres pays membres du GP (Japon, Canada, Usa, Chine) ont écrit à l'ISU pour soutenir le projet de la France en 2024. Cependant, le fait que pour la 2eme fois avec l'ISU en l'espace de 6 mois (Grenoble Grand Prix ISU Junior en Août), la FFSG soit contrainte de se démettre de ses engagements en raison du manque de professionnalisme de nos prédécesseurs, n'est manifestement pas un bon point auprès de l'ISU. En conclusion, notre projet est, dans tous les cas, ficelé. Nous attendons la décision de l'ISU en Mai.

### **4-CSN Patinage de Vitesse et autres CSN**

J'ai nommé Cécile LEKHAL à la présidence de la CSNPV, à effet immédiat. Cécile ne rejoindra en revanche le Bureau Exécutif en tant que membre que le 16 juin 2023, conformément au vote du Conseil Fédéral.

Nous avons sollicité Me Plagnol sur la question posée par Ludovic Le Guennec, concernant la dernière prise de licence de Cécile Lekhal, et il a été rappelé la nécessité de distinguer la présidence de la CSN et la présence en tant que membre de droit du BE.

Ainsi, s'agissant de la présidence de la CSN, l'article 21.2.1 du RI dispose que le Président de la FFSG désigne le Président de chaque CSN. Aucune autre condition n'est fixée par les textes pour la CSN. La Présidente peut donc parfaitement procéder à cette nomination sans difficulté et la CSN peut parfaitement fonctionner en conséquence.

S'agissant de la présence au BE, les statuts et le RI prévoient une élection de tous les membres par le CF, étant entendu que les présidents de CSN sont obligatoirement membres du BE. Dès lors l'article 10 des statuts doit s'appliquer avec une ancienneté de licence en validité de 6 mois continue pour pouvoir siéger au BE.

Nous sommes assurés que les clubs de vitesse lui réserveront le meilleur accueil. Cécile Lekhal sera invitée aux réunions du bureau exécutif, sans voix délibérative jusqu'au 16 juin prochain.

## **5-Lutte contre les Violences**

Nous avons présenté le projet SAYES (Safeguarding Young European Skaters) porté par notre Fédération : projet ERASMUS européen de lutte contre les violences à la Direction des Sports.

Ce projet Sayes sera également présenté à Mme la Ministre des sports lors de son entretien avec elle le vendredi 10 Février par la Présidente.

Nos équipes avancent sur ce sujet et nous espérons pouvoir mettre en place grâce à ce projet des programmes de formation à destination des dirigeants et des brochures d'information pour les jeunes sportifs et les clubs.

En parallèle, nous travaillons sur une stratégie et un plan global de prévention.

## **6-Rencontres avec les ligues et les clubs**

Nous pouvons enfin entamer notre visite de tous les territoires pour aller à la rencontre des ligues et des clubs. De février à avril, nous programmons les déplacements, en coordination avec les présidents de ligue. Des dates sont déjà posées pour Les Hauts-de-France (15 et 16 février) et la Nouvelle-Aquitaine (18 février), d'autres sont en bonne voie comme l'Ile-de-France et une partie de PACA, ou encore les Pays-de-Loire.

## **7- Transaction Me Guy Paris/FFSG**

Pour mémoire, la Présidente rappelle qu'à ce jour, le litige entre l'équipe précédente de la FFSG et Maître Guy Paris, n'a pas été réglé.

Cet ancien avocat conseil de la Fédération a été démis de ses fonctions le 24 mars 2020 par Mme Pechalat, alors qu'il était notre conseil depuis 1993, sans aucun préavis ni délai raisonnable.

Maître Paris estime que cette rupture viole les dispositions de l'article 1211 du Code Civil. Compte tenu de l'ancienneté des relations (plus de 27 ans), un préavis de 18 mois aurait dû être respecté, et cette estimation est fondée sur un arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux du 15 janvier 2008. Or le chiffre d'affaires annuel du cabinet de Maître Paris avec notre Fédération a été de 40 000 € en 2018 et du même montant en 2019. Une somme de 60 000 € lui serait due à titre de préavis raisonnable, et en comptant le préjudice moral lié à la rupture brutale, Maître Paris demandait 100 000 € de dommages et intérêts.

L'ancienne Présidente estimait cette demande disproportionnée et proposait 7 500 € d'indemnité.

Une tentative de médiation s'est déroulée le 2 juin 2021, reportée au 28 septembre 2021, devant le Conseil de l'Ordre des avocats de Paris. L'ancien Conseil Fédéral du 28 septembre 2021 s'est prononcé contre une transaction supérieure à 7 500 € mais selon le règlement financier une telle transaction ne relèverait pas du Conseil Fédéral mais du Bureau Exécutif (Règlement Financier, article 5.1.5. iii et 24.1 des Statuts).

A ce jour, compte tenu du changement d'équipe au sein de la gouvernance fédérale, M. Paris, sollicité par le Bureau Exécutif, est prêt à accepter une indemnité transactionnelle de 30 000 € (soit aucune indemnisation de préjudice moral et la moitié de son indemnité due au titre d'un préavis de rupture non réalisé).

A 14 votes POUR 0 vote CONTRE le Bureau Exécutif décide de donner tous pouvoirs à la Présidente pour conclure une transaction avec Maître Guy Paris entre 20 000 et 30 000 €, étant précisé que Patrice Maurin se déporte.

## **8- Commission Disciplinaire**

Mme Noury fait part au Bureau Exécutif de la démission de M. Ligneul de la Commission Disciplinaire. Mme Bisson, membre la plus âgée de la commission, a pris l'intérim de la présidence conformément au règlement disciplinaire en vigueur. Elle a prononcé des ordonnances de prorogation de délai pour instruire les 2 dossiers dont la commission était saisie. Le Président du Conseil Fédéral et elle devront se concerter afin de désigner le cas échéant, un membre complémentaire pour cette commission et pour désigner son Président ou sa Présidente, puis soumettre leur choix au vote du Conseil Fédéral.

## **9- Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

Mme Noury rappelle qu'avant la prochaine Assemblée Générale de la FFSG, il conviendra d'avoir mis en place la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. Elle devra être composée de 5 membres, désignés par le Conseil Fédéral, sur proposition conjointe du Président de la Fédération et du Président du Conseil Fédéral, conformément aux dispositions de l'article 26.2 des Statuts.

## **10- Divers**

L'étape française de la Coupe de monde de l'AT SX Ice cross s'est tenue à Praloup le week end dernier. C'est une première pour cette compétition internationale qui a mobilisé de jeunes sportifs et nos équipes pour son organisation.

### **Logement équipe fédérale**

Après de nombreuses semaines de recherches, il nous a été fait une proposition de location d'un appartement pour 750 € par mois dans l'immeuble de la FFSG. Nous avons accepté l'offre mais attendons toujours un retour du bailleur.

### **Elites**

Toutes nos félicitations aux sportifs aux Elites ! Félicitations aussi aux équipes événementielle et fédérale pour cette organisation qui a plu à tous, dans une patinoire glaciale, de même que l'accueil formidable que nous avons eu à Vaujany.

Nous avons des projets sur 2023 avec la commune de Vaujany. Les 10 ans de la patinoire sont à fêter au travers d'un futur bel évènement.

### **Tournée équipe de France 2023**

Les athlètes sont partants, Gabriella Papadakis et Guillaume Cizeron le sont également. Un courrier a été écrit aux clubs pour faire acte de candidature. Les dates et possibilités sont à étudier auprès de M. Charles Gueydan. Synerg glace a accepté d'être le partenaire de cette manifestation dont Guillaume Cizeron assumera la chorégraphie.

### **Universiades – FOJE**

Un grand Bravo aussi à tous pour les magnifiques résultats sportifs qui font briller jusqu'à l'OR notre fédération à l'occasion des Universiades, et félicitations à nos athlètes ayant participé aux FOJE.

### **Contrat Synerg glace 2022 - 2026**

Il est finalisé et signé : nous allons pouvoir récupérer les engagements financiers correspondants.

## **IV. Intervention de la Vice-Présidente**

Mme Maryvonne del TORCHIO prend la parole.

Mondiaux de Synchro. Les subventions sont en cours de négociation. Rdv avec le Département pour Angers le 30/01 : aucune précision pour la subvention à ce jour.

La convention pour les Masters de Villard est à suivre.

Nous avons reçu une demande de l'IBSF pour organiser une coupe du monde de Bobsleigh la saison prochaine, sur la fin décembre 2023. Nous avons répondu favorablement à l'IBSF. L'office du tourisme ainsi que les élus de La Plagne sont enthousiastes, puisque nous accueillons traditionnellement une compétition internationale tous les deux ans voire tous les ans.

Listes SER : nos propositions ont été envoyées aux Présidents de CSN.

Labellisation : Ecole Française de Glace finalisée, les autres labels sont en cours. Nous communiquerons sous peu auprès des clubs.

Convention avec les ligues avec une action obligatoire sur la prévention, sensibilisation des violences. Mme del Torchio souligne la hausse significative du coût des BF : une solution est à trouver.

PSF : note du cadrage du Ministère reçue il y a une semaine. L'enveloppe financière accordée par l'ANS n'est pas encore annoncée. Une commission sera à constituer. Mme del Torchio rappelle la nécessité d'éviter la présence dans cette commission de Présidents de ligues ou de clubs, compte tenu d'un conflit d'intérêts potentiel.

## **V. Intervention du Vice-Président**

---

M. Patrice MAURIN prend la parole.

Il lit quelques lignes qu'il a écrites à l'attention du Bureau Exécutif, quant à sa mission de Vice-Président en charge du haut niveau et l'esprit dans lequel il entend mener sa mission, revenant sur l'histoire et sur la philosophie du haut niveau. Il assure Djamel Cheikh de son soutien.

Mme Noury le remercie de la sagesse qu'il va apporter à notre équipe. M. Cheikh le remercie pour ces mots empreints de fraternité sportive, lui assurant de partager sa vision et rappelant combien il apprécie le travail au sein de notre équipe fédérale.

## **VI. Intervention de la Secrétaire Générale**

---

### **1- Affiliations / Licences**

Aucune affiliation de nouveau club n'a été présentée.

A ce jour, la FFSG compte 25 700 licenciés (22 883 au 30 juin 2022). Il s'agit d'une progression remarquable qui a un impact positif sur nos finances et traduit d'une belle reprise de nos disciplines qui plaisent aux jeunes pratiquants !

Ils se répartissent en 2 920 hommes et 22 780 femmes, soit 11,36 % de représentation masculine.

11 156 licenciés ont moins de 12 ans, et 7 182 ont plus de 18 ans.

En PA, 19 491 licenciés / en DG 5 934 licenciés / en PAS 1 143 licenciés / en Ballets 838 licenciés / en Patinage de Vitesse 722 licenciés / en Curling 464 licenciés / en Sports Extrêmes 296 licenciés / en Glace Inline 207 licenciés / en Bobsleigh 84 licenciés / en Skeleton 9 licenciés / en Luge 36 licenciés.

4 407 licences Kid / 1 516 encadrants / 5 383 compétiteurs (soit à peine 20,94 %) et 843 patineurs en extension de licence, sans compter environ 2800 Ice pass.

### **2- Patineurs Ukrainiens réfugiés en France**

Les sommes reçues de l'ISU pour l'aide aux patineurs ukrainiens ont toutes été distribuées. Les sommes reçues du CNOSF, abondées par la FFSG, sont en cours de distribution, d'une part sous la forme d'une part d'un remboursement de licences, d'autre part sous la forme d'une dotation financière. Ces fonds ont permis d'offrir une dotation significative pour chacun des presque 40 licenciés ukrainien réfugiés en France (environ 450 € par licencié). L'ISU a d'ailleurs alloué récemment de nouvelles dotations, que nous allons très vite redistribuer.

### **3- Cosmos**

Nous avons renouvelé l'affiliation de la Fédération auprès du Cosmos. De nombreux clubs bénéficient déjà de ces services, pour les autres, nous rappellerons que l'adhésion est prise en charge par la Fédération. (<https://www.cosmos-sports.fr/> et <https://www.cosmos-sports.fr/formations>).

### **4- Releases**

4 releases sont à examiner : 3 en PAS en sortie, 1 en PA en entrée.

Le Bureau Exécutif, à 14 votes POUR, 1 abstention et 0 vote CONTRE, décide d'accorder les releases aux 3 patineuses en PAS (Robyn Vernin, Louna Touminello, Mila Lebrun) et d'accorder à Milana Mozeiko son entrée en France, que nous allons soumettre à la Lituanie.

### **5- Assurances**

Notre assureur a pu nous proposer en urgence un contrat d'assurance annulation pour l'ensemble des événements de mi décembre 2022 à mi mars 2023 (jusqu'aux Mondiaux de Synchro), et nous procéderons à une mise en concurrence pour les besoins à venir. Nous remercions Benjamin Grazina pour son accompagnement sur ses questions.

### **6- Recrutement en cours - RH**

En lien avec Djamel Cheikh, un entraîneur a été recruté en CDD de 6 mois pour le pôle vitesse de Font Romeu (déficit d'encadrement qui était dangereux et problématique pour les sportifs sur place) : Thomas Méline a pris ses fonctions le 27 décembre. Un nouvel appel à candidature sera publié début avril. Mais on n'est pas obligés de faire ainsi pour les cadres

Djamel Cheikh a procédé à des entretiens pour le recrutement d'un nouveau CTS positionné sur plusieurs disciplines de vitesse et de précision. La candidature de Ludovic Mathieu a été retenue. Dans l'attente de sa nomination par la Direction des Sports, depuis le 15 janvier, il intervient comme prestataire de la FFSG.

Quant à la Direction de communication : la question se pose de nous appuyer pour une période transitoire sur une expertise externe, avant un recrutement au sein de l'équipe fédérale. Nous ouvrirons ainsi dans les prochaines semaines, grâce à Robert Cottet-Gaydon qui devra constituer un cahier des charges, une consultation pour un accompagnement dans la durée sur notre stratégie de communication.

Le contrat de Ludovic Deville a été modifié et il est désormais passé à temps plein.

Nous sommes en train de recruter une stagiaire pour soulager Karine Gamard sur la période mai / juin.

Nous essayons aussi de recruter un stagiaire en Master 2 droit du Sport pour nous aider sur les travaux de révision des textes.

### **7- Préfecture**

Les modifications de bureau de l'INMFG et de la FFSG ont enfin été validées (le 27 décembre) par la Préfecture de Paris.

### **8- Assemblée Générale de la FFSG**

Notre assemblée générale se tiendra les 17 et 18 juin 2023 au Havre (Carré des Docks). Le Conseil Fédéral s'est prononcé par un vote favorable. Nous sommes en train d'affiner les devis avec le prestataire / centre de réception. Nous avons fait actualiser les devis pour la location des salles et espaces de réception, la sécurité etc. Le centre de conférence « Carré des Docks » a fait de nombreuses recherches pour nous proposer un service de vote par boîtier électronique et a comparé à ce titre de nombreux fournisseurs. Le coût semble exorbitant pour une assemblée non électorale. Le devis le plus correct pour les boîtiers de vote sur 1 jour et demi s'élève à 12 700 € TTC, nonobstant la location de salles la veille pour le paramétrage.

Aussi, Maryvonne del Torchio et Stéphanie Daval proposent de s'en passer pour l'Assemblée 2023 : les quelques rares votes (2 en AG plénière pour compléter le Conseil Fédéral et 1 en AG de discipline pour compléter la CSNDG) auraient lieu sur le temps du déjeuner avec mise à disposition d'urnes et de bulletins, les autres votes non nominatifs auraient lieu à mains levées, comme par le passé.

A 15 votes POUR 0 vote CONTRE le Bureau Exécutif décide de ne pas recourir au vote électronique pour la prochaine Assemblée Générale.

Il conviendra qu'une Commission de Surveillance des Opérations Electorales ait été mise en place avant l'Assemblée, dès lors que nous avons des postes à pourvoir.

## **VII. Intervention de la Trésorière**

---

Mme Anne CHALIER prend la parole.

### **1. Suivi budgétaire au 31 décembre 2022**

*Le document de référence est vidéoprojeté et commenté.*

Les comptes au 31.12 ne sont pas terminés mais le bilan sera vraisemblablement positif.

Vie Evènementielle :

Trois évènements ont un bilan qui n'est pas encore arrêté.

Mme Chalier projette 2 bilans d'évènements significatifs : les Masters de Villard de Lans 2022 et le Grand Prix ISU junior de Courchevel 2022.

Vie Fédérale :

Hausse des licences qui engendre une hausse des recettes.

Résultat Mondial de Montpellier :

L'excédent lié aux Mondiaux de Montpellier, qui n'est pas encore arrêté ni finalisé, s'établirait donc aux alentours de 900 000 € (à adapter également selon que nous arrivons à récupérer ou non les 400 000 € promis par la Région).

Or le contrat conclu avec la DIGES, non modifié sur ce point par l'avenant conclu, prévoit, en son article 7.2, que « *dans l'hypothèse où les comptes définitifs de la manifestation se traduiraient par un excédent de 10 % de la subvention allouée [à ce jour subvention allouée d'un million d'euros, donc nous parlons ici de l'excédent supérieur à 100 000 €, soit 800 000 € environ], (...). Cet excédent doit être consacré exclusivement à la mise en œuvre de projets de développement de la pratique du sport pour tous.* »

Aussi, il est nécessaire de statuer sur l'affectation de cet excédent.

Après discussions et débats, à 15 votes POUR 0 vote CONTRE le Bureau Exécutif décide d'affecter l'excédent ainsi le Bureau Exécutif décide d'affecter l'excédent, à affiner par l'expert-comptable dans le cadre de l'établissement du bilan 2022, en « produits constatés d'avance » et en « fonds dédiés » et à la mise en œuvre d'actions de développement pour le sport pour tous pour l'olympiade à venir (sur 2023, 2024, 2025 et la 1<sup>er</sup> trimestre 2026).

### **2. Ebauche de prévisionnel 2023**

Mme Anne CHALIER évoque les premières ébauches de budget préparées... L'équilibre risque d'être difficile car nous allons être confrontés à de nombreuses baisses de subventions publiques et des collectivités.



Elle projette une évolution de la trésorerie entre fin janvier 2022 et fin janvier 2023 et évoque les placements modifiés et ceux à venir, en « bon père de famille ». Des questions sont posées et il est rappelé que la trésorerie dont la FFSG dispose doit être mise en perspective avec le budget fédéral annuel : la FFSG dispose d'à peine 6 mois de trésorerie d'avance.

### 3. Budget des CSN

Mme Anne CHALIER rappelle que toutes les actions devaient être envoyées au 4 février. Elle est heureuse d'annoncer dès ce jour les budgets 2023 des CSN : sur les mêmes bases que 2022. Elle remercie chaque CSN d'avoir été raisonnable dans ses dépenses et d'avoir respecté ses budgets. Elle insiste sur le message : si une CSN ne dépense pas l'intégralité de son budget, elle maintiendra tout de même le budget l'année suivante.

Mme Chalier envisage de proposer un budget type de CSN, pour accompagner chacun et rationaliser l'analyse des dépenses différentes d'une CSN à l'autre.

## VIII. Point du Directeur Technique National

La parole est à M. Djamel CHEIKH.

Il a tenu à rencontrer l'ensemble des représentants des disciplines, rappelle qu'il est important pour lui d'aller au plus proche des sportifs. Il est allé traiter quelques affaires urgentes sur certains pôles (notamment à Font Romeu, et à La Plagne). M. Cheikh rappelle aussi avoir soldé un certain nombre de dossiers administratifs en souffrance comme le contrat de délégation, rendu une copie partielle du PPF. Il avance avec les équipes sur, la finalisation de ce PPF et sur divers autres dossiers, en analyse et en concertation avec les équipes.

Il indique qu'il sollicitera volontiers Patrice Maurin pour avoir une vision jusqu'à 2030.

Il a beaucoup apprécié sa participation aux Championnats d'Europe à Espoo de même qu'aux championnats du monde en Bobsleigh, il a vu beaucoup de talents en devenir qu'il souhaite accompagner.

Il sera le week-end prochain à la Coupe du Monde de short track, aux côtés de l'encadrement.

Il rappelle que sur le plan des ressources humaines nous sommes en sous-effectif. La discussion avec la Direction des Sports est ouverte mais la tendance est davantage à la baisse qu'à la hausse pour l'ensemble des fédérations. A ce jour nous sommes 10 cadres d'Etat et il souhaiterait monter à 18 cadres d'Etat pour notre FFSG. Pour mémoire la FFSG a eu jusque 22 cadres techniques, voire même jusque 42 à une lointaine époque !

B. Raynaud, nommé DTN adjoint est sur le transversal mais axé développement.

Ludovic Mathieu sera sur le BLS, la vitesse et le curling. Le contrat d'Alexandre Vanhoutte se termine fin avril et ne sera pas renouvelé. Le recrutement de Bruno Mingeon en contrat PO est en cours.

Djamel Cheikh évoque aussi les blessés parmi les SHN : Tiphany Huot Marchand, dont l'état de santé progresse, Agathe Bessart (rupture du tendon d'Achille à l'échauffement).

Sur la formation, il envisage également un recrutement avec en perspective les difficultés liées aux BF. Il rappelle les évolutions du CQP, ce qui interroge sur l'intérêt du brevet professionnel. Repenser la filière formation, identifier les bonnes cibles, se concerter avec les ligues : tel sera son fil conducteur.

Concernant Qualiopi, sur question posée de Robert Cottet Gaydon, Djamel Cheikh rappelle la procédure à mettre en œuvre, notamment l'audit, qui nécessite d'être prêts et en ordre de marche. A ce jour, nos stagiaires sont pris en charge sur des établissements publics (Creps entre autres) et ne sont pas pénalisés.

Gwenaëlle Noury le remercie de cette intervention et des sommes que la DTN précédente n'avait même pas tenté de recouvrer soit 300 000€ et qu'il a pu récupérer pour nos sportifs.

## IX. Point des Commissions Sportives Nationales

### 1. CSNPA.

Brian JOUBERT expose une situation qui fait débat au sein de la CSN. En effet, un courrier d'une maman d'élève envoyé à la Ministre des Sports, transféré à l'ensemble des membres de la CSNPA, a eu des répercussions au niveau fédéral.

Après discussion avec Mme la Présidente de la fédération des sports de glace et M. Djamel Cheikh directeur technique national il lui semble impossible de laisser les choses en l'état, non pas parce qu'un courrier a été adressé à la Ministre mais parce que sur le fond le problème est réel et ne va pas dans l'intérêt de la discipline, ni dans l'intérêt du sport.

Depuis le début de la saison la CSNPA reçoit un grand nombre de réclamations concernant cette règle qui à son sens ne respecte en rien les valeurs du sport et qui montre une incohérence entre la première moitié de saison et la deuxième moitié.

Dans l'intérêt de notre sport et des patineurs il souligne que la FFSG soit doit d'être à l'écoute de tous et supprimer cette règle nouvelle.

La règle de la page 9 du book qui pose problème est : *" En cas de validation de médaille entre le 1er juillet et le 31 décembre de la saison en cours la montée de filière en fonction de la nouvelle médaille obtenue et automatique et obligatoire pour la suite de la saison. Entre le 31 décembre et le championnat de France des clubs (inclus), aucun changement de filière ne sera possible. Au-delà du championnat de France des clubs la montée de filière sera à nouveau possible mais uniquement sur demande expresse"*

Une solution alternative pourrait être proposée en laissant le choix aux entraîneurs : la montée de filière ou non pour cette fin de saison, et une réadaptation de notre part devra être faite sur les listes des patineurs lésés (toutes catégories confondues) par cette aberration.

Quant au Championnat de France des Clubs, la règle de la médaille figée au 31 décembre peut être maintenue uniquement pour ce championnat.

Les membres de la CSN se sont dits favorables à la suppression de la règle, mais uniquement pour la saison à venir, mais ont toutefois exprimé une certaine gêne, car le règlement avait été voté à l'Assemblée générale des disciplines, au mois de juin dernier. Brian JOUBERT estime néanmoins que la réglementation en vigueur nuit au patinage artistique, aux patineurs, aux enfants et adolescents, et que si la CSN était d'accord cette modification ne ferait pas débat.

Gwenaëlle NOURY estime que la proposition de M. Joubert va dans le sens du sport, de l'éthique du sport, et de la nécessité de voir progresser nos patineurs et de les encourager dans cette progression, conformément au code du Sport.

Brian Joubert évoque aussi la nécessité d'ouvrir davantage de places en finales nationales car certains enfants ont été lésés en début de saison à cause de ce règlement.

Comme déjà évoqué en septembre, seuls deux organes dirigent la Fédération, à savoir le Bureau exécutif et le Conseil fédéral. Les CSN doivent ainsi exécuter les décisions de ces derniers. Maître Laurent Plagnol rappelle la procédure mise en œuvre au niveau du Socle commun qui se fonde sur l'article 19.2 du Règlement Intérieur : *« le Président de la FFSG peut prendre toute décision urgente hors de tout débat collégial lorsque l'urgence et la préservation des intérêts de la Fédération et de ses membres l'exigent. Il en informe dans les plus brefs délais le Bureau Exécutif ainsi que le Conseil Fédéral ».*

Gwenaëlle Noury souhaite recueillir l'avis de tous. Mais sa décision prévaudra, vu l'urgence d'organiser les finales.

Le présent procès-verbal permet d'acter que le Bureau exécutif adopte à l'unanimité la proposition du président de la CSN PA, visant à modifier la règle de la page 9 du Book sus évoquée dans les termes suivants :

*« Entre le 31 décembre et le championnat de France des clubs (inclus), aucun changement de filière ne sera possible pour les Sélections France Clubs et pour la finale des France Clubs. En revanche pour les compétitions hors France clubs et pour les finales nationales, la montée de filière sera à nouveau possible mais uniquement sur demande expresse de l'entraîneur du patineur concerné."*

Et de modifier les quotas de finales nationales.

Le Conseil Fédéral en sera informé demain. Une lettre de Mme Noury sera adressée à la CSNPA.

## 2. CSNDG.

Eric Lemerrier rapporte la démission de l'un des membres de sa CSN (Didier Montoursis). Il conviendra de pourvoir à son remplacement lors de la prochaine Assemblée de Discipline, en juin.

Il rappelle qu'ils ont proposé le week-end dernier un calendrier commun des événements majeurs des disciplines d'expression. Il demande si on peut valider ce calendrier.

Une évolution est en cours par l'ISU sur les solos, et il risque d'y avoir un problème de coordination entre l'AG de discipline 2023 qui devra modifier définitivement le règlement jusqu'en 2026, conformément au programme de Gwenaëlle Noury, alors que les règlements ISU correspondants ne seront sans doute pas publiés. Mme Noury rappelle que cette partie de son programme qu'elle appelle de ses vœux les plus chers a été posée « sauf modification des règlements ISU ».

## 3. CSNPAS.

Laurent Moreau rappelle que la saison du PAS commence en janvier. De belles choses ont été vues sur la 1<sup>er</sup> manche des Championnats de France. La French Cup était un bel événement, mais des déceptions sur les Juniors et une participation étrangère très faible. Il sollicite l'aide de Djamel Cheikh sur ce sujet.

Pour les France Junior de PAS, il souhaiterait qu'ils rejoignent les Championnats de France Junior en PA et en DG.

Il évoque aussi le sujet Sportity, sujet transversal à toutes les CSN.

Laurent Moreau souhaite mutualiser l'abonnement à toutes les CSN, budget 1 200 € pour 100 canaux maximum. La CSN DG en a pris 10. La CSN PA doit y réfléchir.

Laurent Moreau rappelle l'urgence car son abonnement expire à la fin du mois, le sujet sera vu rapidement mais tout le monde considère que cela irait dans le bon sens.

Enfin, il souhaite organiser une grande réunion de travail entre Présidents de clubs PAS et autres disciplines, de section PAS et entraîneurs de PAS sans doute sur Brest le dernier weekend d'avril pour le développement 2026-2030 de la synchro.

## 4. CSN Patinage de Vitesse.

Mme Cécile LEKHAL n'a à ce jour d'une voix consultative au sein de notre Bureau. Néanmoins elle était invitée et ne peut être présente ce soir et présente ses excuses au Bureau Exécutif.

Elle tient à remercier Madame Gwenaëlle Noury pour la confiance accordée, ainsi que le Conseil Fédéral pour la validation de sa candidature au poste de Présidente de la CSN Vitesse.

Avec les membres Elus elle a tenu une 1<sup>ere</sup> réunion samedi dernier lors du trophée national à Fontenay-sous-Bois.

Elle souhaite nommer deux membres associés Madame Fabienne Buffet et Monsieur Pierre Desgardin, afin d'étoffer l'équipe et d'avancer rapidement suite au rapport des États Généraux de la Vitesse.

A l'unanimité le Bureau Exécutif valide la nomination de ces 2 membres associés de la CSNPV, lesquels auront voix consultative.

## 5. CSN Ballets.

Delphine Harold évoque le séminaire fait en début d'année pour les équipes sélectionnées, à Saint Ouen. Pour chaque équipe présence du capitaine et de l'entraîneur.

Le matériel est opérationnel, enfin. Les compétitions commencent bientôt. Elle remercie l'aide des comptables fédéraux qui ont aidé.

Le déplacement à la Nations Cup s'avère compliqué. Le système français est celui qui sera déployé donc nous devons apporter le matériel et le personnel nécessaire pour son utilisation. La convention proposée a été rejetée par les Etats Unis. Une visio doit avoir lieu dans 2 jours pour trouver une solution. Maryvonne del Torchio rappelle que le problème est malheureusement chronique de la part des Etats Unis qui semblent ne pas apprécier que le règlement impose l'utilisation du système français.

Elle évoque aussi la question posée à Anne Chalier de la prise en charge des déplacements de l'équipe d'encadrement pour la Nations Cup.

Elle annonce avoir proposé l'organisation fin avril 2024 d'une Nations Cup en France. Lors de son déplacement à Bordeaux elle a posé la question de la disponibilité, et notamment en présence du Maire qui a accepté d'organiser l'évènement et le subventionner.

## **6. CSN Curling.**

Noël Morard rappelle que du 23 au 27 janvier se sont tenus les Championnats de France à la Halle de Genève. 2 nouveaux arbitres arrivent. Un stage d'été est en train d'être organisé pour la mi-août : recherche de patinoire en cours. Ce stage sera orienté aussi vers le sport pour tous.

Une discussion est notamment en cours avec les Fédérations étrangères qui n'ont pas d'accès à la glace en été, ce qui permettrait de rentabiliser les frais de location de glace, mais aussi dans une optique de développement haut niveau.

Projet d'ouverture de 2, ou 3 nouveaux clubs, le plus avancé étant à Wasquehal.

Il relance tout le monde sur le problème de « France Curling » et demande de l'aide de Laurent Plagnol pour faire cesser leur communication pour laquelle ils ont déjà été sanctionnée par le passé.

## **7. CSNBLS.**

Alexandra Boch évoque son interview récente sur Ice radio.

Elle revient sur la récente compétition à St Moritz et sur les Championnats d'Europe. Mme Noury saisit l'occasion pour souligner combien elle a pris du plaisir à assister à cet évènement et à découvrir l'équipe, à renforcer les liens pour l'armée des champions, et souhaite que sa venue à la Plagne puisse être l'occasion de célébrer ces beaux résultats.

L'organisation des championnats de France se prépare et revient sur la venue du Bureau Exécutif le 1<sup>er</sup> weekend de mars. Elle pose quelques questions pour finaliser l'organisation de ce weekend du Bureau Exécutif.

## **8. CSNSE.**

Pascal Henry souligne que la compétition de Pra Loup a été une réussite, d'autant plus qu'il a démarré par un weekend de stage de découverte et perfectionnement, avec de nouveaux licenciés, et la compétition a été couronnée par une 3<sup>ème</sup> place en Junior. La piste spectaculaire a été qualifiée de plus belle piste du circuit, mais nous avons dû déplorer des blessés. Il serait souhaitable de prévoir de réitérer l'évènement sur plusieurs années.

Le règlement international est tout en anglais, il a pu en traduire une partie mais s'étonne de nombreux passages... qui pourrait l'aider ? Maryvonne del Torchio évoque l'aide potentielle d'Estelle Gibert.

Une compétition européenne de freestyle est en cours d'organisation à laquelle la Fédération espagnole pourrait être invitée : ils nous ont contactés récemment pour qu'on les aide à structurer et créer l'Ice cross chez eux. La Fédération Suisse, rencontrée lors des Europes en Finlande, serait intéressée aussi pour renforcer les liens sur l'Ice cross entre nos nations.

## **X. Point juridique**

---

L'actualité principale est liée à la contestation du retrait d'une partie de la délégation par l'arrêté du Ministère publié le 28 décembre 2022. La procédure doit être initiée dans le délai de 2 mois directement devant le Conseil d'Etat. Un avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat a donc été contacté à cet effet, ce qui a déjà été évoqué en début de séance.

Sur les 4 autres dossiers contentieux en cours, pas d'évolution notable depuis la dernière réunion du BE si ce n'est le décès de Gilles BEYER intervenu le 20 janvier. Cela met un point final à la procédure pénale. Il meurt donc sans qu'aucune vérité judiciaire n'ait pu être établie.

Dans l'affaire MARIE-CALIXTE, une audience a bien eu lieu le 31 janvier devant le Juge de la Saisie des Rémunérations du Tribunal Judiciaire de PARIS.

Malheureusement, le débiteur est aujourd'hui au RSA qui est juridiquement insaisissable.

Le juge a renvoyé l'affaire au 7 février afin que Monsieur MARIE-CALIXTE justifie être toujours au RSA car le document qu'il avait avec lui datait de quelques mois. S'il apporte cette preuve, la procédure de saisie ne pourra pas avoir lieu.

## **XI. Transition Energétique / Commission Energétique**

---

M. Florian OTAÏ présente au Bureau Exécutif l'ensemble de ses démarches, travaux et réflexions depuis le dernier Bureau Exécutif.

Il diffuse un diaporama pour présenter ses propositions relatives à la Commission Transition Energétique.

Pour mémoire, la commission n'aura qu'un rôle consultatif et chaque représentant des ligues aura une fonction de relai territorial, pour identifier rapidement les difficultés, transmettre toutes les informations utiles et éviter un maximum de frais de déplacement à M. Otai.

Le budget de fonctionnement proposé par M. Otai est très limité et validé par le Bureau Exécutif (un stagiaire, quelques frais de déplacement, mise à disposition de Cyril Savidan en vue de recherche de financements publics).

La FFSG aurait depuis ce soir un relai auprès du Ministère de la Transition Energétique. Nous serons sans doute bientôt auditionnés en ce sens.

Finalement Florian Otai évoque les principaux problèmes de patinoires qu'il suit.

## **XI. Point Evènementiel**

---

M. Charles Gueydan rebondit sur le sujet des patinoires pour parler des projets d'ouverture. Malgré les coûts d'énergie, il y a des municipalités qui trouvent des financements. Ce sont de belles nouvelles.

Comme la FFHG il nous faudra nous déplacer systématiquement pour soutenir ces projets.

Il évoque la Tournée de l'Equipe de France : il a très peu de retour des clubs.

M. Gueydan alerte sur l'augmentation des prix de la restauration et des transports sur l'évènementiel, alors que les subventions baissent. Il alerte sur la vigilance pour obtenir des aides publiques et la gratuité de la glace. S'il y a un bénéfice sur la Tournée, il sera réparti uniquement entre les athlètes et ce sera posé contractuellement.

## XII. Création d'une commission de révision des textes fédéraux

Nos textes en vigueur au sein de la Fédération (statuts, règlement intérieur, règlement financier, règlement affiliation licences) se contredisent à certains endroits, ne sont pas clairs ou ne reflètent pas l'évolution des pratiques (notamment le règlement affiliation licences). De même, la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 nécessite quelques adaptations de notre réglementation interne. Sans compter la mise en œuvre du programme de Mme Noury.

Aussi, la mise en place d'une commission de révision des textes fédéraux est souhaitable et souhaitée, tant par le Bureau Exécutif que par le Conseil Fédéral, semble-t-il. Voici les quelques axes de réflexion soumis au Bureau Exécutif et sur lesquels la commission devra travailler, outre les nécessaires adaptations évoquées en préambule :

- Systématiquement associer Maître Laurent Plagnol aux travaux ;
- Prévoir je pense d'y intégrer :
  - o Maryvonne del Torchio, Patrice Maurin et Stéphanie Daval, qui se propose de présider la commission,
  - o 2 membres volontaires pour le CF (selon moi de base tu devrais en être, comme évidemment Eric dont on connaît l'appétence pour ces sujets)
- On y associera lorsque l'ordre du jour le requiert et à titre consultatif : la Cfoa ou son représentant, la Maison des entraîneurs, des présidents de clubs, des présidents de ligues et de CSN.
- Pistes de réflexions :
  - o Le renforcement du rôle du CF sur le contrôle, l'alerte et le conseil apportés au BE
  - o La refonte de la composition des CSN (incluant une représentativité accrue des entraîneurs et une direction repensée)
  - o La création de la Maison des Entraîneurs comme organe officiel : objectif en faire le pendant de la CFOA dans sa structuration, dans sa composition et dans son fonctionnement.
  - o Les contradictions entre statuts et RI
  - o La refonte du processus de la validation des règlements de CSN comme de leur durée de validité).
  - o La refonte du règlement affiliation licences (et notamment la suppression de la règle du 1.2, 2<sup>ème</sup> paragraphe sur l'interdiction de présenter des pratiquants en compétition pour les nvx groupements en PA quand il y a déjà un 1<sup>er</sup> club sur la patinoire) + toutes les contradictions et imprécisions de ce texte, et par exemple repenser les indemnités de formation en cas de transfert (progressivité, extension du système etc).
  - o Dans le même règlement envisager l'extension valable pour toutes les autres disciplines.
  - o L'introduction dans le règlement disciplinaire et le règlement éthique de la possibilité de prendre des sanctions à titre conservatoire pour atteinte à l'image de nos sports
  - o Revoir les règles de composition / nomination du comité éthique + référente intégrité (prévoir référente nationale et référents dans chaque ligue ?)
  - o Réfléchir à un encadrement de la passation de gouvernance.

*Ainsi, le Bureau Exécutif, à l'unanimité, décide de la création d'une Commission de Révision des textes fédéraux à mission consultative, désigne Mme Stéphanie DAVAL pour présider cette Commission, à charge notamment pour elle d'en rapporter les travaux et conclusions au Bureau Exécutif et à la Présidente de la FFSG, et décide :*

- *D'allouer à cette Commission un budget de fonctionnement : recrutement d'un stagiaire ;*
- *De la composition de la Commission :*
  - o *3 membres du Bureau Exécutif : Maryvonne del Torchio, Patrice Maurin et Stéphanie Daval,*
  - o *2 membres du Conseil Fédéral : à désigner par le Conseil Fédéral;*
  - o *Association selon les sujets de différents acteurs, selon l'ordre du jour de la réunion de la commission.*
- *Que les règles de fonctionnement de ladite Commission seront les suivantes : vote à main levée, voix du Président prépondérante.*

La Commission présentera un projet de textes révisés au Bureau Exécutif et au Conseil Fédéral, en vue de leur soumission, quand ils seront prêts, à une Assemblée Générale Extraordinaire dédiée. Une note explicative sera préparée relativement aux révisions proposées.

### XIII. Planning des réunions à venir du Bureau Exécutif / du Conseil Fédéral

Pour mémoire, rendez-vous à La Plagne les 4 et 5 mars 2022 pour un Bureau Exécutif exceptionnel ! Alexandra Boch sera chargée de l'organisation et des mails doivent circuler à ce sujet dans les jours à venir.

Les dates des 12 et 13 mai 2023 sont évoquées pour un Bureau Exécutif et un Conseil Fédéral afin d'arrêter les comptes et budgets qui seront soumis à l'Assemblée Générale, le 17 juin prochain, au Havre.

### XIV. Questions diverses

Idéalement, désormais chaque résultat sportif fera l'objet d'une communication à l'ensemble du Bureau Exécutif par le CTS concerné. Concernant la communication externe, elle fera l'objet d'une réflexion au cas par cas.

*En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 1h10 le 8 février 2023.*

*Secrétaire de séance :*

**Stéphanie DAVAL**  
Secrétaire Générale



**Gwenaëlle NOURY**  
Présidente

